

ES SOCIÉTÉS

ions de sociétés

acte SSP du 18/03/2017 a été constituée :
 Société Civile Immobilière
 Propriété location biens immobiliers

LIANNA

- 42570 Saint-Héand

- La Coisnière - 42570 Saint-Héand

ions statutaires

me **BOUTHIER**
 droit des sociétés
 lugo - 42000 Saint-Etienne

**GES-FEMMES
 -RAMONT-SAUSSE**

apital de 608 euros
 St-Etienne - 39, bd de la Palle
 735 817 St-Etienne

**ON D'UN GERANT
 ON D'UN GERANT
 NGEMENT
 INATION SOCIALE**

7 et AGE du 27 mars 2017 les Associés de
 ES BES-ROLLY-RAMONT-SAUSSE ont :
 me Nadine PASSAGEM épouse PRIERE,
 -19, rue de la Marianne de ses fonctions de
 7
 BLANCHON épouse BES, demeurant
 Marcel Sembat, en qualité de Gérante

ale de la SCM sages-femmes PASSAGEM-
 qui devient à compter du 27/03/2017 :
 ROLLY-RAMONT-SAUSSE
 est modifié en conséquence. L'inscription
 uise au Greffe du Tribunal de Commerce
 l sera effectué

La Gérance

ites d'activité

US CONCEPT

Limitée au capital de 10 000 euros
 55, Impasse Les Bretteaux
 t-Michel-sur-Rhône
 1 RCS Saint-Etienne

02/2017, l'Associé Unique, statuant
 ions de l'article L.223-42 du Code
 e pas dissoudre la Société
 Etienne

Pour avis, La Gérance

de liquidation

ALTAE
 Immeuble **IMMOTECH**
 17A, rue de la Presse

Corinne Bouthier
 Avocat en droit des sociétés
 5, cours Victor Hugo - 42000 St-Etienne

SARL DIDIER LAURENT
 SARL au capital de 5 000 euros
 Siège social : 178, chemin de l'Oiseau
 42800 Saint-Romain-en-Jarez
 RCS St-Etienne 539 891 101
 Siret 539 891 101 00013

Par AGE du 27 mars 2017 : les associés, après avoir entendu le rapport
 du Liquidateur, ont :

- approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 31 janvier 2017 ;
 - donné quitus au Liquidateur Mme Claude LAURENT, demeurant à Saint-Romain-en-Jarez (42800) 178, chemin de l'Oiseau et déchargé ce dernier de son mandat ;
 - prononcé la clôture des opérations de liquidation.
- Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de St-Etienne. Mention sera faite au RCS : St-Etienne.

Pour avis

807243300

AVIS

Enquêtes publiques

Syndicat d'Etudes et de Programmation
 pour l'Aménagement du Roannais (SYEPAR)

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)
 Roannais

Par arrêté du 3 mars 2017, Monsieur Jean-Luc REYNAUD, Président
 du SYEPAR, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative
 au projet de révision du SCOT Roannais.

A cet effet, Monsieur Daniel DERORY a été désigné par le Président
 du Tribunal Administratif comme Commissaire-Enquêteur.

L'enquête publique se déroulera du lundi 27 mars 2017 à 9 h 00
 au mardi 2 mai 2017 à 17 h 00 :

Le dossier accompagné d'un registre d'enquête sera à disposition
 du public dans les quatre lieux d'enquête suivants :

- Siège du SYEPAR : 63, rue Jean Jaurès - 42300 Roanne
 3^e étage - Immeuble helvétique, du lundi au vendredi de 9 h 00
 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.

- Mairie de Renaison : 152, rue Gruyère - 42370 Renaison, du lundi
 au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00, le vendredi
 de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 00.

- Mairie de La Pacaudière : Place de l'Eglise - 42310 La Pacaudière,
 mardi, jeudi, samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et mercredi, vendredi de 9 h 00
 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 00.

- Mairie de Saint-Just-en-Chevalet : Rue Thiers - 42430 Saint-Just-
 en-Chevalet, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30
 à 16 h 30, le samedi de 9 h 00 à 12 h 00.

Le public pourra formuler ses observations des manières suivantes :

- Dans les registres ouverts dans les quatre lieux d'enquête aux jours
 et horaires fixés pour la consultation du dossier ;

- Par courrier adressé à Monsieur le Commissaire-Enquêteur, SYEPAR
 63, rue Jean Jaurès - 42300 Roanne. Les observations reçues sous cette
 forme seront consultables dans le registre du SYEPAR dans les meilleurs
 délais.

- Par voie électronique, sur le registre dématérialisé numérique
 accessible, pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet dédié
 à l'enquête à l'adresse suivante :
<https://www.registre-dematerialise.fr/273>

Un accès gratuit est garanti par la mise à disposition d'un poste
 informatique au siège du SYEPAR aux heures d'ouvertures indiquées
 pour la consultation du dossier.

- Lors des permanences tenues par le Commissaire-Enquêteur aux dates
 et horaires suivants :

Lieux	Permanences
Siège du SYEPAR	Lundi 27 mars 2017 de 9h à 12h Vendredi 14 avril 2017 de 9h à 12h Mardi 2 mai 2017 de 14h à 17h
Mairie de La Pacaudière	Mardi 4 avril 2017 de 9h à 12h Mercredi 19 avril 2017 de 14h à 16h
Mairie de Renaison	Vendredi 31 mars 2017 de 14h à 17h Lundi 10 avril 2017 de 14h à 17h
Mairie de Saint-Just-en-Chevalet	Jeudi 6 avril 2017 de 9h à 12h Vendredi 21 avril 2017 de 9h à 12h

Le projet de révision du SCOT Roannais sera également disponible

Commune de Renaison

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté municipal n° 17-52 en date du 28/03/2017, Monsieur le Maire
 de Renaison ouvre une enquête publique sur le projet de modification
 du PLU de la commune, du mardi 18/04/2017 au vendredi 19/05/2017
 inclus, soit 32 jours consécutifs

M. Romain LAURAND a été désigné Commissaire-Enquêteur par
 le Président du Tribunal Administratif de Lyon

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non
 mobiles, coté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur, seront
 tenus à la disposition du public en Mairie de Renaison, pendant
 la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture
 au public :

- Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 8 h 30-12 h 00 et 13 h 30-17 h 00

- Vendredi : 8 h 30-12 h 00 et 13 h 30-18 h 00

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner
 ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre
 ouvert à cet effet ou les adresser par écrit à l'attention de M. Romain
 LAURAND, Commissaire-Enquêteur, à la Mairie de Renaison
 152, rue de Gruyères - 42370 Renaison

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir
 communication du dossier d'enquête publique auprès du service
 urbanisme de la Mairie de Renaison dès la publication du présent arrêté.
 Il sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique sur
 le site Internet de la commune à l'adresse suivante : www.renaison.fr
 (onglet : mairie - enquête publique)

Les observations, propositions et contre-propositions pourront
 également être déposées par courrier électronique envoyé à
service.urbanisme@renaison.fr

Elles sont consultables et communicables aux frais de la personne qui
 en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête

Monsieur le Commissaire-Enquêteur sera présent à la Mairie
 de Renaison pendant la durée de l'enquête pour recevoir
 les observations écrites ou orales du public aux dates et heures
 suivantes :

- Mardi 18 avril 2017 : 09 h 00 - 12 h 00

- Vendredi 19 mai 2017 : 14 h 00 - 17 h 00

Une copie du rapport et des conclusions motivées du Commissaire-
 Enquêteur sera déposée à la Mairie de Renaison et à la Sous-Préfecture
 de Roanne pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public
 pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête
 Il sera également publié sur le site Internet www.renaison.fr (onglet :
 mairie - enquête publique)

Au vu du rapport du Commissaire-Enquêteur, le Conseil Municipal
 se prononcera par délibération sur l'approbation de cette modification
 du PLU ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider
 s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue
 de cette approbation

Concernant l'évaluation environnementale, le projet de modification
 du PLU ne relève pas de la procédure d'analyse au cas par cas

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès
 de M. Jacques THIROUIN, Maire de Renaison.

808193800

Avis administratifs



PREFECTURE DE LA LOIRE

DDPP

**Service Environnement
 et Prévention des Risques**

AVIS

**Installations classées pour la Protection
 de l'Environnement**

Par arrêté préfectoral du 20 mars 2017, le GAEC du Prieuré a fait l'objet
 de prescriptions complémentaires pour son installation située sur le
 territoire de St-Romain-le-Puy.

Cet arrêté qui prescrit des mesures de nature à sauvegarder
 l'environnement, peut être consultés par toute personne intéressée à la
 Mairie de St-Romain-le-Puy, à la Sous-Préfecture de Montbrison (Bureau
 de l'Environnement) ou sur le site internet de la Préfecture
 (www.loire.gouv.fr).

807413100



**MENTION APPROBATION
 DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1
 DU PLAN LOCAL D'URBANISME
 DE LA COMMUNE DE L'ETRAT**

Par délibération en date du 09/03/2017, le Conseil de Communauté